

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Quotidienne.
U. S. An. 6 Mois. 3 Mois. 1 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS... \$12.00 \$6.00 \$3.00 \$1.00
POUR L'ETRANGER... \$15.15 \$7.55 \$3.75 \$1.20
Les abonnements sont payables d'avance.

Le Numéro

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Hebdomadaire.
U. S. An. 6 Mois. 4 Mois. 3 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS... \$3.00 \$1.50 \$1.00 75 cts
POUR L'ETRANGER... \$4.00 \$2.00 \$1.35 \$1.00
Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

L'Abeylle de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, PRO ARIS ET FOCIS, SCIENCES, ARTS.

Journal Français Quotidien NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 29 AOUT 1899. Fondé le 1er Septembre 1827

NEW ORLEANS PUBLISHING CO., LIMITED.
Bureau: 393 rue de Chartres.
Eure Conti et Bienville

POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, TENDRES ET LOCATIONS, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 10 CENTES LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE.

DEPECHEES

Telegraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

Jusqu'à la dernière heure.

SERVICE DE LA

PRESSE ASSOCIEE

Service Spécial

DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE.

Nouvelles Etrangères.

Nouvelles Américaines

PROCES DREYFUS.

Dépositions contradictoires des experts en écritures.

Comparution prochaine de M. de Freycinet et d'autres personnes.

Paris, 28 août.—Au commencement de la quatrième semaine du procès en révision du capitaine Dreyfus, le général Mercier qui était ministre de la guerre, en 1894, quand a eu lieu le premier procès était, comme à l'ordinaire, placé au premier rang des témoins, prévoyant ainsi la faiblesse des bruits qui couraient sur sa fuite à l'île de Jersey et sur son arrestation.

Le témoin entendus est M. Paray-Javal, le descendant dont le 17^e lauréat a été interrogé par le jury.

M. Paray-Javal a été cité par le défenseur pour résumer le système de l'écriture de M. Bertillon, chef de département, d'anthropométrie de la préfecture de police, a comé de

Pour Activer L'APPÉTIT

Uneeda Biscuit

Tout le monde a besoin de Uneeda Biscuit. L'avez-vous essayé? C'est le meilleur de la nourriture, l'ayant dans la digestion et la santé. L'avez-vous essayé? C'est le meilleur de la nourriture, l'ayant dans la digestion et la santé. L'avez-vous essayé? C'est le meilleur de la nourriture, l'ayant dans la digestion et la santé.

prover que le prisonnier était l'auteur du fameux bordereau, produit d'une écriture déguisée, au moyen d'une clé "intéressante" et qu'il ne pouvait pas avoir été écrit par Esterhazy, bien que l'écriture ressemblât beaucoup à celle d'Esterhazy.

A l'aide d'un tableau noir, M. Paray-Javal a démontré la fausseté des calculs de M. Bertillon et l'a accusé de partialité, pour n'avoir pas soumis l'écriture de Esterhazy à la même épreuve. Il a ajouté que s'il avait fait cette expérience, tout cela n'eût prouvé absolument rien.

En un mot, la séance du matin a été consacrée à une lutte d'experts qui, l'un et l'autre, cherchaient à démolir le système contraire au leur.

Le public a suivi les dépositions sans intérêt; mais les juges les ont écoutées avec beaucoup d'attention.

Le général Mercier ne semblait pas très gai, aujourd'hui.

A peine a-t-il adressé un mot au général Goussier, pendant toute la séance du matin; mais pendant la suspension de séance, lui, le général Goussier et le général Roget, se sont proménés, de long en large, dans la cour du Lycée, causant ensemble.

Le général de Boisdelleffre n'assistait pas à la séance; il est absent, depuis quelques jours et l'on dit qu'il désire abandonner la barque sur laquelle s'est maladroitement engagé l'état-major général.

Tout l'intérêt se concentrait sur le capitaine Freystaetter, qui a témoigné en faveur de Dreyfus, samedi, et a presque donné un démenti au colonel Manrel, qui présidait la Cour de 1894.

Le capitaine portait un tunique bleu indigo et toutes ses décorations. Il lui a été fait une véritable réception par les amis, qui se pressaient autour de lui. Ces amis étaient cependant tous des civils. Pas un seul officier en uniforme ne lui a adressé la parole—ce qui est preuve d'abord, de sa franchise, puis, de la résolution bien arrêtée par la clique militaire de l'extrême-gauche.

Quand les deux premiers témoins eurent déposé et achevé leurs arguments contre M. Bertillon, tout le monde dans la cour déclarait que si les témoins avaient dit vrai, toute l'argumentation de M. Bertillon était réduite en poussière.

Ce dernier voulait répondre; mais le colonel ne lui en donna pas la permission disant que les témoins n'en finiraient jamais, si chaque expert voulait en faire autant.

M. Bertillon cependant déclare qu'il a une explication personnelle à donner, et il monte sur l'éstrade. Mais à peine a-t-il proféré une douzaine de paroles, que le colonel Jonaus dit d'apercevoir qu'il va monder de nouveau sa déposition, et, à la satisfaction de l'assistance, il dit nettement un spécialiste de quitter l'éstrade.

M. Teyssonières, qui a déjà parlé contre Dreyfus, et déclare que ce dernier était l'auteur du bordereau, est appelé sur le banc des témoins. Son témoignage devint extrêmement intéressant, attendu qu'il vint avouer qu'il a commis une erreur; il dit qu'il n'était pas confus que Esterhazy et non Dreyfus fut l'auteur du bordereau.

Cette déclaration fait une profonde impression sur la cour; elle est accueillie par un murmure de

et ses dimensions démontrent que l'auteur n'est pas un myope ou un presbyte.

Le témoin entreprend alors de démontrer par des photographies que le bordereau n'est pas un document décalqué, et indique aussi les différences importantes entre les photographies de M. Bertillon et l'original.

En signalant une faute dans l'application du système, M. Bernard provoque de la gaité en remarquant que le système de M. Bertillon peut néanmoins être utile, puisqu'il a permis à un témoin de démontrer que le bordereau était un document original et non une copie.

En concluant, M. Bernard montre aux juges une plaque représentant une page d'écriture contrainte et dit:

Si elle est examinée avec le système de M. Bertillon, elle indiquera certaines particularités qui ne seraient pas trouvées dans cinquante millions d'autres documents.

M. Bertillon dit alors que le document est une reproduction.

Mais il aurait tort, car j'ai emprunté cette page à un document écrit par M. Bertillon lui-même.

M. Bertillon demande la permission de répondre, mais le colonel Jonaus dit: Je ne peux pas faire droit à cette requête, et je n'accorderai pas des permissions de ce genre, si ce n'est dans les cas d'explications personnelles.

—M. Bertillon. Je désire parler de la façon dont j'ai reconstruit le bordereau.

—Colonel Jonaus. Vous avez déjà témoigné à cet égard, et je ne peux pas vous permettre de parler, si ce n'est pour un fait personnel.

M. Teyssonières dépose ensuite. Il dit qu'il s'en tient à tous égards à son rapport de 1894, dans lequel il exprime l'opinion que le bordereau est du même auteur que les documents saisis au domicile du prisonnier.

Dans un but de comparaison, le témoin explique lettre par lettre le bordereau, en se faisant remarquer les ressemblances avec l'écriture du prisonnier.

En terminant, M. Teyssonières déclare que, dans son opinion, il est impossible de trouver des raisons plus tangibles que celles-ci, raisons qui le conduisent à croire que la cour la partagera. (Sensation)

Répondant au tribunal, M. Teyssonières dit qu'il n'a pas remarqué que l'écriture du prisonnier fut illisible, et qu'il n'a jamais vu le document relatif à Dreyfus.

Le copie du bordereau faite par Dreyfus est alors montrée au témoin, qui déclare qu'elle ne lui a jamais été soumise pour comparaison. (Sensation)

Le témoin ajoute que trois jours lui seraient nécessaires pour qu'il lui donner une opinion. Il ne peut pas conclure sa déposition sur le champ; il lui faut du temps.

Ce point, un membre de la cour martiale, exprimant le résultat de son examen du bordereau, dit:

La lettre "I" est toujours isolée,

même au commencement des mots.

M. Teyssonières répond que cette particularité est toujours trouvée dans l'écriture de l'accusé.

Invité à répondre au témoin, Dreyfus dit que les remarques de M. Teyssonières lui paraissent incorrectes, et que pour lui répondre convenablement il lui faut les documents devant les yeux.

Un sujet des critiques sur la disposition des paragraphes, Dreyfus ajoute:

Je demande la permission de répondre qu'on ne fait un nouveau paragraphe qu'en commençant une nouvelle idée. Chaque fois que je commence une nouvelle idée dans tout ce que j'écris je fais un nouveau paragraphe.

En concluant, le prisonnier demande au président de requérir le témoin de présenter à la cour les documents qui lui ont été fournis pour comparaison, documents dont la défense n'a pas connaissance.

—Colonel Jonaus. Certainement.

M. Teyssonières ajoute alors qu'en se référant à son rapport de 1894 il a conclu que l'auteur avait tenté de contrefaire son écriture, mais qu'il n'a pas pu le faire dans son écriture ordinaire.

Le témoin ayant demandé la permission de parler sur un fait personnel, il dit aux juges:

Devant vous je ne suis qu'un témoin, mais [se tournant vers le banc de la défense] devant cet tribunal je suis peut-être un accusé.

—Colonel Jonaus. Pas du tout, vous n'êtes pas accusé.

—M. Teyssonières. Je suis une personne accusée.

A ce moment le témoin prend un journal et commence à lire; mais le colonel Jonaus intervient en disant:

Vous ne pouvez pas lire un journal.

C'est un journal, il est vrai, répond M. Teyssonières, mais c'est aussi le rapport de M. Ballot de Beaurépal.

—Colonel Jonaus.—Nous n'avons pas besoin de prendre en considération les rapports des juges; l'incident est clos.

Après une courte suspension d'audience, l'audition des témoins continue. M. Charvay, un architecte, est appelé à la barre.

Il parle d'une voix si faible qu'il est requis de parler plus haut.

En 1894, dit-il, j'ai été chargé, avec deux collègues agissant d'après des instructions distinctes, d'examiner le bordereau et d'autres documents pour les comparer.

J'ai examiné d'abord ces derniers documents et, en procédant par élimination, j'en ai trouvé un qui ressemblait au bordereau. L'on m'a fourni alors des spécimens de l'écriture en question, mais on ne m'a pas dit le nom de l'auteur.

L'on m'a demandé si le document pouvait être considéré comme authentique, et on m'a dit l'endroit où il venait, endroit que je ne dois pas mentionner, mais qui ne laisse

LILY LANGTRY.

La dernière nouvelle à sensation, à Londres, a été le mariage de Miss Langtry. La "Belle de 47 ans", c'est ainsi qu'elle est communément connue, a suivi l'exemple de Lady Churchill, en charmant un jeune homme pouvant être son fils, le baron Henri Perceval de Barthe, et en consentant à devenir sa femme.

Les critiques vont leur train depuis ce mariage et officiellement annoncé, et les méchantes langues prétendent que les jeunes filles de Londres se plaignent vivement de l'ombrière que leur portent les Beautés qui ont passé la quarantaine et amènent les époux dans leurs filets.

des écritures d'Esterhazy et de Dreyfus, il a exprimé l'opinion que le bordereau ne pouvait être attribué qu'à Esterhazy.

M. Couard, archiviste officiel et expert dans le procès d'Esterhazy en 1897, déclare alors qu'il a reçu du commandant Ravary l'inspiration d'examiner comme expert le bordereau et divers spécimens de l'écriture d'Esterhazy. Le témoin insiste sur les expériences faites sur le bordereau et les spécimens de l'écriture d'Esterhazy.

Le témoin n'a pas eu d'autres relations avec Esterhazy. Celui-ci, conséquemment, n'a pu être influencé.

M. Couard proteste contre les accusations de M. Zola et maintient son opinion de 1894, c'est à dire que le bordereau n'était pas l'œuvre d'Esterhazy. Il paraîtrait au tite à cet égard. (Rires)

M. Couard dit ensuite qu'il est convaincu que la calligraphie du bordereau n'est pas franche ni naturelle, et que, dans son opinion, l'auteur a probablement désiré imiter l'écriture d'une autre personne.

La lettre du 28 août, continue le témoin, quoiqu'elle déclare authentique par Esterhazy, semble douteuse; et il ajoute qu'il croit qu'Esterhazy ditrait 1894 ce qu'on lui demanderait de dire.

Depuis 1897 le témoin n'a pas cru un seul mot de ce qu'Esterhazy a dit, et il fait remarquer qu'il n'y a rien pour prouver qu'Esterhazy ne sera pas d'ici un an le contraire de ce qu'il dit aujourd'hui.

Répondant au témoin, tout en affirmant de nouveau que le bordereau n'était pas l'œuvre d'Esterhazy, refusé de se commettre au sujet de Dreyfus, dont il n'a jamais été appelé à examiner l'écriture.

Me Demange demande au greffier de la cour de donner lecture de la déposition de M. Athales devant la cour de cassation au sujet de l'authenticité dont doute M. Couard, et des dépositions des autres témoins démontrant comment la lettre a été saisie et attestant son authenticité.

M. Varnaud qui, avec M. Couard et Belhomme, a rempli les fonctions d'expert dans le procès Esterhazy, est appelé. Il adhère à son rapport établissant que le bordereau n'est pas l'œuvre d'Esterhazy, et déclare qu'il persiste dans son opinion en dépit des déclarations d'Esterhazy.

Avant l'ajournement, le colonel Jonaus annonce que M. de Freycinet, ancien ministre de la guerre, M. Gallifet et le colonel Cordier seront entendus demain.

Le commandant Carrière, commissaire du gouvernement, se lève et dit:

J'ai remis à la cour une lettre au sujet de l'état de santé du colonel du Paty de Clam. Elle annonce que du Paty de Clam écrit sa déposition et qu'il nous l'enverra. Cette déposition n'est pas encore arrivée, et je demande, conséquemment, à la cour, de vouloir bien donner au rapporteur de la seconde cour martiale l'instruction de la faire prendre par un commissaire de la cour.

Le colonel Jonaus a consenti et l'audience a été levée à onze heures 50.

Le procès des conspirateurs.

Paris, France, 28 août.—Le Cabinet est presque décidé à convoquer le Sénat à siéger en haute cour de justice pour juger M. Paul Dorville, membre de la Chambre des Députés et président de la Ligue des Patriotes, et les autres individus arrêtés récemment sous l'accusation de conspiration contre le gouvernement.

On croit que le décret convoquant le Sénat à cet effet sera signé à une réunion prochaine du conseil.

Révolution dans la capitale de Saint-Domingue.

Pressé d'arriver

New York, 29 août.—Andriano Guillon, le représentant des révolutionnaires de Saint-Domingue aux Etats-Unis, a reçu la dépêche suivante:

"Révolution dans la capitale. Le gouvernement s'est rendu".

LA MARCHÉ.

Le Marché est le représentant des révolutionnaires à Santiago de Cuba. M. Gaillon n'a reçu aucune nouvelle.

Salon de Lunch et de Crème de Lait. NOUVEAU. 2000. N. O. K. & M. Works. AUTOGRAPH. 2000.